

## 288 kilos de denrées alimentaires pour le Secours populaire de Colomiers



Le Centre de restauration municipal de la Ville de Colomiers vient de faire don de 288 kilos de denrées alimentaires à l'antenne columérine du Secours populaire français. En effet, en raison de la fermeture des crèches et des écoles, le volume journalier de repas confectionnés par les équipes municipales est passé de 4500 à 450, nécessitant la réaffectation de produits, afin d'éviter tout gaspillage.

Clémentines, poires, salades, petits suisses, liégeois, purée, escalopes de dinde et flageolets ont été remis au Secours populaire de Colomiers le 6 avril 2021. Les produits ont, pour partie, complété les colis alimentaires distribués aux familles bénéficiaires de l'association et, pour d'autres, ont rejoint les étals de l'épicerie en libre-service de l'association.

En parallèle, les équipes du Centre de restauration municipal ont fait le choix de stopper les commandes auprès des gros fournisseurs pour privilégier celles réalisées auprès de producteurs : cette démarche permet à la fois de soutenir les productions plus modestes, tout en passant des commandes plus en adéquation avec les volumes actuellement nécessaires à la production des repas.

## **68 000 euros de subvention annuelle**

**En 2020, le Secours populaire a accompagné 1200 familles sur le territoire de Colomiers et a enregistré une croissance de 30% de la demande. La Ville de Colomiers soutient fortement cette association en lui octroyant une subvention annuelle de 68 000 euros ainsi que 13 800 euros d'aides indirectes. En 2020, un précédent don de denrées alimentaires avait été réalisé durant le premier confinement (notre photo) et 25 000 euros de subvention exceptionnelle supplémentaire avait été octroyés à l'association pour la soutenir face à ses dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire.**

---

### **Votre contact**

**Dimitri Foltran**

Direction de la communication

05 61 15 24 42

[dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr](mailto:dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr)